

Réf : DCM202447

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 05/04/2024  
 Notifiée aux élus le : 05/04/2024  
 Date de l'affichage : 05/04/2024

**OBJET :** DF - COMMUNE –  
 MODIFICATION DURÉE  
 D'AMORTISSEMENT COMPTE 202 –  
 FRAIS D'ÉTUDE, D'ÉLABORATION,  
 DE MODIFICATION ET DE RÉVISION  
 DES DOCS D'URBANISME

### SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUINZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 05 avril 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :**  
 Gilles TRAUJLET à Régis VIANET    Arnaud FOUREL à Jean-Claude CAMPOS  
 Christine DUCHANGE à Michel AUSSANNAIRE  
 Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
 Cédric BONATO à Joachim RAMS    Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christian LAPISARDI

**Rapporteur :** Régis VIANET

Il est indiqué au conseil municipal, que par Délibération en date du 21 décembre 2022, la commune avait fixé des durées d'amortissement à la suite de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A la demande du SGC de Vauvert, Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de procéder à un ajustement de la durée d'amortissement du compte budgétaire 202 – Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révision des docs d'urbanisme à savoir :

Compte d'acquisition en M57	Libellé	Durée d'amortissement en année	
		Délibération du 21/12/2022	Délibération du 15/04/2024
202	Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révision des docs d'urbanisme	5 ans	<b>10 ans</b>

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le tableau et les durées d'amortissement tels que présentés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 30 avril 2024

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



Résultats du vote :

<b>Délibération 2024- 47</b>	DF - COMMUNE – MODIFICATION DURÉE D'AMORTISSEMENT COMPTE 202 – FRAIS D'ÉTUDE, D'ÉLABORATION, DE MODIFICATION ET DE RÉVISION DES DOCS D'URBANISME	<b>Pour :</b>	<b>29</b>	<b>UNANIMITÉ</b>
		<b>Contre :</b>	<b>0</b>	<b>NÉANT</b>
		<b>Abstention</b>	<b>0</b>	<b>NÉANT</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication